

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 13 septembre 2021, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire

Madame Brigitte Vachon, directrice générale, est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée d'août 2021**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021, 20 h

**2 Assemblée du 13 septembre 2021**

- 2.1 Liste des comptes à payer  
2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal  
3.1.1 Projet Halloween avec Saint-Paul-d'Abbotsford  
3.1.2 Entente industrielle provisoire entre la Municipalité d'Ange-Gardien et Olym S.E.C. concernant la fourniture du service municipal de distribution d'eau potable
- 3.2 Gestion financière et administrative  
3.2.1 Dépôt des rapports financiers comparatifs  
3.2.2 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Adoption budget révisé 2021 – Déficit d'exploitation

**4.1 Service des incendies**

- 4.1.1 Rapports d'événements  
4.1.2 30 années de services pour M. Philippe Chartrand

**5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier  
5.1.1 Réfection du pavage / Rang Saint-Charles et rue Rachel – Acceptation définitive

**6 Hygiène du milieu**

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

### **7.1 Aménagement, urbanisme et zonage**

7.1.1 Projet de règlement numéro 877-21 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403

- Avis de motion

7.1.1 a) Adoption du premier projet de règlement numéro 877-21 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403.

7.1.1 b) Grille d'usage de la zone 404 et plan de zonage

7.1.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 concernant une exemption quant à la réduction d'une profondeur moyenne minimale.

## **8 Loisirs et culture**

### **8.1 Activités récréatives et culturelles**

8.1.1 Adoption de la Politique municipalité amie des aînés MADA

8.1.2 Modification Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles

### **8.2 Infrastructures**

## **Période de questions**

## **9 Divers & affaires nouvelles**

### **RÉSOLUTION 09-172-21**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT, 20 H**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-173-21**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	295 572,41 \$
▪ Déboursés directs :	1 125 966,59 \$
▪ Salaires :	44 349,66 \$

Adopté à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 09-174-21**  
**PROJET HALLOWEEN AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford organise le projet Owghara, la forêt des rêves, à l'occasion de l'Halloween qui se tiendra le 30 octobre prochain entre 18 h et 21 h et que le site sera accessible aux résidents de St-Paul-d'Abbotsford et d'Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le versement de 2 000 \$ à la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford à titre de contribution à l'événement Owghara, la forêt des rêves.

Adopté à l'unanimité.

---

*Avant le début des délibérations à propos de l'entente industrielle provisoire entre la municipalité d'Ange-Gardien et Olym S.E.C. concernant la fourniture du service municipal de distribution d'eau potable :*

- *M. Yvan Pinsonneault mentionne que, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts, il se retire des délibérations.*
- *M. Éric Ménard mentionne que, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts, il se retire des délibérations.*
- *M. Jonathan Alix, déclare son intérêt pécuniaire particulier par les actions qu'il détient dans Ferme Jotine inc. et qu'il se retire des délibérations.*

**RÉSOLUTION 09-175-21**

**ENTENTE INDUSTRIELLE PROVISOIRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN ET OLYM S.E.C. CONCERNANT LA FOURNITURE DU SERVICE MUNICIPAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Considérant que l'entreprise Olymel a présenté à la Municipalité une demande afin qu'elle puisse augmenter sa consommation d'eau potable dans le but de lui permettre d'accroître la production de son usine;

Considérant que la Municipalité souhaite encadrer la consommation d'eau potable par Olymel via une entente industrielle;

Considérant que l'article 23 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une municipalité locale peut établir des ententes avec une personne dont les activités exigent une consommation en eau hors de l'ordinaire;

Considérant que certains travaux doivent être réalisés préalablement à la signature d'une entente industrielle afin de s'assurer que la Municipalité est en mesure d'acheminer cette quantité d'eau potable à Olymel sans affecter la distribution des autres usagers;

Considérant qu'il y a lieu de convenir des modalités applicables à la consommation d'eau potable d'Olymel de façon provisoire, soit préalable à la conclusion de l'entente industrielle;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon et le maire suppléant, M. Rhéal Grenier, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien l'entente industrielle provisoire entre la Municipalité d'Ange-Gardien et Olym S.E.C., concernant la fourniture du service municipal de distribution d'eau potable.

Adopté à l'unanimité des conseillers suivants :

- M. Charles Choquette
- M. Guillaume Desnoyers
- M. Rhéal Grenier
- M. Benoit Pépin

Messieurs Yvan Pinsonneault, Jonathan Alix et Éric Ménard ne participent pas aux délibérations ni au vote sur la présente résolution.

## **DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS**

Selon l'article 176.4 du code municipal, le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Ainsi, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers comparatifs au 31 août 2021.

### **RÉSOLUTION 09-176-21**

#### **OFFICE D'HABITATION HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE – BUDGET RÉVISÉ 2021 – DÉFICIT D'EXPLOITATION**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter le budget révisé 2021, de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier numéro 2198 pour l'année 2021, faisant passer la contribution de la Municipalité d'Ange-Gardien à 3 318 \$ à 3 455 \$.

Adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

### **RÉSOLUTION 09-177-21**

#### **30 ANNÉES DE SERVICES POUR M. PHILIPPE CHARTRAND**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que les membres du conseil soulignent les 30 années de services de monsieur Philippe Chartrand par le biais du journal le Gardangeois dans la prochaine parution.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-178-21**

**RÉFECTION DU PAVAGE / RANG SAINT-CHARLES ET RUE RACHEL -ACCEPTATION FINALE**

Suite à la recommandation de la compagnie Tetra Tech QI inc., en date du 27 août dernier, pour la réfection du pavage du rang Saint-Charles et de la rue Rachel, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de procéder à l'acceptation finale des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT L'INTÉGRATION DE LA ZONE 404 À MÊME LA ZONE 403**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le premier projet de règlement numéro 877-21 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403.

**RÉSOLUTION 09-179-21**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT L'INTÉGRATION DE LA ZONE 404 À MÊME LA ZONE 403**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 877-21 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-180-21**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 CONCERNANT UNE EXEMPTION QUANT À LA RÉDUCTION D'UNE PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 876-21 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 concernant une exemption quant à la réduction d'une profondeur moyenne minimale.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-181-21**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET SON PLAN D'ACTION 2022 – 2024 (MADA)**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter la politique Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action 2022-2024 pour le programme (MADA).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-182-21**

**MODIFICATION PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'adopter le *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles*, pour l'année 2021, avec les modifications apportées pour les activités qui se déroulent à l'aréna Madeleine-Auclair.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-183-21**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, directrice générale

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire